

Quel type d'assurance vie est le plus avantageux pour vous?





Pour mettre au point le bon programme, il importe de connaître vos options.

Vous devez tout d'abord choisir entre l'assurance vie temporaire et l'assurance vie permanente. Les deux types d'assurance vous protègent, vous et votre famille, mais chaque type comporte des caractéristiques particulières.

L'assurance vie temporaire vous offre une protection pendant une période déterminée à un coût qui est initialement moins élevé que pour l'assurance vie permanente, mais qui augmente au renouvellement. À la fin de la période couverte, la protection est renouvelée automatiquement jusqu'à 85 ans¹, moment où la police expire, sauf s'il s'agit d'une assurance temporaire jusqu'à 65 ans puisque celle-ci n'est pas renouvelable. Vous pouvez dans certains cas faire transformer une partie ou la totalité de votre protection en assurance vie permanente sans avoir à répondre à d'autres questions sur votre état de santé².

L'assurance vie permanente vous offre une sécurité accrue puisqu'elle demeure en vigueur la vie durant³ et que sa valeur peut croître au fil du temps de façon fiscalement avantageuse. Elle coûte plus cher que l'assurance vie temporaire, mais elle offre davantage.



Pour choisir le bon type d'assurance, vous devez connaître vos besoins.

Voici quelques éléments d'information pour prendre une décision éclairée.

	Assurance vie temporaire	Assurance vie permanente
Durée de la protection	Vous pouvez souscrire une assurance vie pour une durée précise. À la fin de la période couverte, la protection est renouvelée automatiquement pour la même durée ¹ , à moins que vous la fassiez transformer en assurance vie permanente sans avoir à répondre à d'autres questions sur votre état de santé ² . L'assurance temporaire jusqu'à 65 ans n'est pas renouvelable.	La protection d'assurance est garantie ³ la vie durant.
Coût	Le coût initial est moins élevé que pour l'assurance vie permanente, mais le coût augmente à chaque renouvellement de votre police.	Le coût peut être supérieur parce que vous payez pour une protection à vie, mais vous avez plus d'options pour augmenter la prestation de décès ⁴ .
Avantages	À votre décès, la ou les personnes que vous désignez reçoivent une somme exonérée d'impôt. Elles peuvent utiliser l'argent à leur guise – par exemple, pour rembourser une dette, régler un prêt hypothécaire ou payer les études de leurs enfants.	À votre décès, la ou les personnes que vous désignez reçoivent une somme exonérée d'impôt. Une valeur de rachat peut s'accumuler avec le temps. L'accès aux fonds accumulés est garanti, et vous pouvez les utiliser de votre vivant, comme bon vous semble ⁵ .

Il y a un type d'assurance temporaire (l'assurance vie temporaire) et deux types d'assurance vie permanente – l'assurance vie universelle et l'assurance vie avec participation.

Voici les différences à connaître :



	Assurance vie temporaire	Assurance vie universelle	Assurance vie avec participation
Comme le produit est-il conçu?	Vous bénéficiez d'une protection temporaire et vous payez la même somme pendant toute la durée de la protection.	Vous bénéficiez d'une protection garantie la vie durant ³ et vous pouvez affecter des sommes supplémentaires à la police. Ces sommes peuvent fructifier avec le temps. Vous pouvez retirer ces sommes ou les donner en garantie d'un emprunt ⁶ .	Vous bénéficiez d'une protection garantie la vie durant ³ . Le compte de participation est géré par la compagnie. Il comprend les sommes versées par les propriétaires de police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie comme vous pour leur protection de base. Si les résultats du compte sont meilleurs que prévu, vous pouvez toucher des sommes supplémentaires sous la forme de participations versées aux propriétaires de police ⁵ . Vous pouvez emprunter ou retirer des sommes de votre police ⁶ .
Quelle est la durée de la protection?	Votre protection initiale dure pendant une période déterminée. La police se renouvelle automatiquement à la fin de cette période jusqu'à 85 ans ¹ , moment où elle expire. Vous pouvez résilier votre protection à tout moment. Vous pouvez également la faire transformer en une autre police ² . La protection Temporaire jusqu'à 65 ans n'est pas renouvelable.	Votre protection demeure en vigueur la vie durant ³ .	
Puis-je augmenter ma protection d'assurance?	Oui, des garanties facultatives peuvent être ajoutées à la police pour vous permettre d'augmenter votre protection.		Oui, vous pouvez utiliser les participations que vous touchez à titre de propriétaire de police pour augmenter votre protection d'assurance.
Comment puis-je utiliser la valeur de rachat de la police?	La question ne s'applique pas aux produits d'assurance temporaire.	Vous pouvez utiliser l'argent qui a fructifié à l'intérieur de la police pour effectuer des paiements futurs ou pour faire un emprunt ou un retrait qui financera des objectifs à venir, ou encore pour laisser un héritage plus important à vos êtres chers ⁶ . Vous ne payez pas d'impôt sur la valeur de rachat qui s'accumule à l'intérieur de la police (sous réserve de certaines limites fiscales), à moins que vous ne retiriez des sommes de votre police.	Vous pouvez demander une avance sur police ou retirer la valeur de rachat de votre vivant ou laisser un héritage plus important ⁶ . Vous ne payez pas d'impôt sur la valeur de rachat qui s'accumule à l'intérieur de la police (sous réserve de certaines limites fiscales). Cependant, si vous retirez ou empruntez des fonds sur la valeur de rachat, il se peut que vous ayez de l'impôt à payer.
Comment puis-je utiliser les participations que je touche à titre de propriétaire de police?	L'assurance vie universelle n'offre pas de participations aux propriétaires de police.		À titre de propriétaire de police, vous pouvez toucher vos participations en espèces, les affecter à vos paiements futurs ou souscrire plus d'assurance. Si vous touchez vos participations en espèces, il se peut que vous ayez de l'impôt à payer.
Est-ce que mes êtres chers auront de l'impôt à payer?	Non. Au décès, les sommes payables aux termes de votre assurance sont versées en franchise d'impôt à la personne ou aux personnes que vous avez choisies ⁷ .		
Quel est le coût?	En règle générale, c'est le type d'assurance vie qui coûte le moins cher, mais le coût augmente à chaque renouvellement.	Ce type d'assurance est habituellement plus coûteux que l'assurance temporaire. Vous avez des options de paiement; le coût peut augmenter chaque année, demeurer le même jusqu'à votre décès ou être payable pendant une période déterminée ⁴ .	En règle générale, ce type d'assurance est plus coûteux que l'assurance temporaire. Vous avez des options de paiement; le coût peut demeurer le même jusqu'à votre décès, ou être payable pendant une période déterminée ⁴ .

Ça commence aujourd'hui – afin que vous soyez prêt demain. Votre conseiller est là pour vous aider à comprendre vos besoins et vos objectifs, à choisir la bonne option d'assurance et à élaborer un programme qui protège ce qui compte le plus pour vous.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance vie temporaire et l'assurance vie permanente, consultez canadavie.com.

¹ À moins de directives contraires de votre part, et sous réserve de la limite d'âge de 85 ans.

² Sous réserve des limites d'âge applicables à la police.

³ Votre protection est garantie tant que vous acquittez les paiements exigibles (les primes) et que vous ne modifiez pas votre police – par exemple, en touchant une avance sur police ou en effectuant un retrait.

⁴ Les versements additionnels, le cas échéant, sont assujettis aux limites fiscales.

⁵ Les participations versées aux propriétaires de police ne sont pas garanties.

⁶ Si vous empruntez ou retirez de l'argent de votre police, la somme que vous souhaitez laisser à la ou aux personnes que vous avez désignées (la prestation de décès) sera réduite en conséquence.

⁷ Des frais de vérification de testament ou d'homologation (l'impôt sur l'administration des successions), s'il y a lieu, peuvent s'appliquer sur l'argent versé aux ayants cause.



Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts.

Les renseignements fournis dans le présent document visent uniquement à informer et ne doivent pas être considérés comme des conseils juridiques ou fiscaux. Tout a été mis en œuvre pour assurer l'exactitude de l'information, mais des erreurs et omissions sont tout de même possibles. Tous les commentaires relatifs à l'imposition sont de nature générale et sont fondés sur les lois fiscales canadiennes actuelles visant les résidents canadiens, lesquelles peuvent changer. Il est recommandé de consulter un fiscaliste pour obtenir un avis sur une situation particulière. Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et étaient à jour le 24 juin 2019.

